

Pour une assurance-emploi qui favorise... l'emploi

Le projet de loi privé C-269 concernant l'assurance-emploi (AE) revient à la Chambre des Communes cette semaine après son passage en comité parlementaire. Il s'agit là d'un des trois projets de loi qui visent à modifier le régime d'AE avec les projets de loi C-257 et C-278. Ni le Conseil du patronat du Québec (CPQ), ni les autres associations patronales n'ont été consultés par les parlementaires alors que les employeurs défraient plus de la moitié du régime, ce qui est pour le moins surprenant et, espérons-le, inhabituel. En l'absence de consultations, le CPQ tient donc à réitérer son opposition à un tel projet de loi qui rate sa cible sur tous les plans. En fait, C-269 nuirait tant aux employés et employeurs qu'aux chômeurs eux-mêmes!

Rappelons que l'objectif du projet de loi déposé par Mme Deschamps du Bloc Québécois est d'étendre la couverture et d'augmenter les prestations du régime, quitte à augmenter considérablement les coûts de l'AE. Les modifications proposées sont tellement nombreuses et substantielles que leur impact financier serait considérable, de l'ordre de 3,7 milliards de dollars, ce qui ramènerait le régime d'AE en déficit.

Mais comme les cotisations sont ajustées pour éviter tout déficit, la conséquence directe de C-269 serait l'augmentation des taux de cotisation!

Réduire les emplois pour «aider» les chômeurs?

Les cotisations à l'assurance-emploi, nous les connaissons tous. Chaque employé peut voir aux deux semaines que son revenu est réduit d'une cotisation à l'AE. Chaque employeur verse aussi un montant sur les salaires de ses employés. Quel résultat aurait une hausse des cotisations? Pour le salarié, c'est une baisse de son revenu que proposent les centrales syndicales qui ont appuyé C-269. Pour l'employeur, cela signifie que sa masse salariale augmente sans qu'il y ait plus de travail réalisé. Avant même d'embaucher une personne supplémentaire pour participer aux activités de l'entreprise, l'employeur doit se demander comment absorber cette hausse de ses coûts. Et lorsqu'il vou-

dra recruter un nouvel employé, ce même employeur prendra en compte que la dépense pour l'entreprise sera désormais plus lourde.



Michel Kelly-Gagnon
Président, Conseil du patronat du Québec

C'est en ce sens que des cotisations plus élevées nuiraient le plus aux chômeurs. Ce que désire le chômeur n'est pas de recevoir une aide plus généreuse, mais bien de se trouver un bon emploi rapidement. En soutenant la création d'emploi, on donne un sérieux coup de main à ceux qui s'en cherchent un. Le projet de loi C-269 propose exactement le contraire!

Il est clair que l'AE a pour fonction de supporter celui qui perd son emploi pour qu'il puisse s'en trouver un autre. Mais le régime ne doit par ailleurs pas se nuire à lui-même en décourageant la création d'emploi, et doit au contraire s'assurer que les coûts et les bénéfices du régime sont équilibrés. Soutenir les chômeurs ne doit jamais être synonyme de les emprisonner

dans le chômage parce qu'on impose des cotisations trop élevées.

Plaidoyer pour l'emploi

En ce moment, le Canada connaît des taux de chômage parmi les plus bas depuis des décennies. Les offres d'emploi sont nombreuses et il y a même des pénuries de main d'œuvre qui se font durement sentir dans plusieurs secteurs économiques. D'une part, les chômeurs ont donc souvent la chance de se retrouver un travail rapidement et dépendre moins longtemps de l'aide du régime d'AE. D'autre part, nombreux sont ceux qui travaillent et qui cotisent à l'AE. Cette situation est idéale pour diminuer progressivement les taux de cotisation, augmentant ainsi les revenus disponibles des travailleurs et soutenant les employeurs qui souhaitent embaucher davantage.

C'est de cette façon, en favorisant la vigueur du marché du travail, que l'assurance-emploi « assure » aux chômeurs les meilleures chances d'obtenir un bon emploi. Au lieu de se concentrer sur le chômage, il faut au contraire fixer nos regards sur la solution et opter pour une assurance-emploi qui favorise l'emploi!

Michel Kelly-Gagnon, président du CPQ.